

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION : à qui s'adresser ?

Attention le dossier de demande doit obligatoirement être envoyé AVANT le début de la formation

VOUS ETES DIRIGEANT NON SALARIE	CONTACT
<p>D'une activité COMMERCIALE, INDUSTRIELLE OU DE SERVICE (<i>gérant majoritaire, associé unique d'eurl, associé de SNC, entrepreneur individuel, micro entrepreneur, conjoint collaborateur</i>), consultez la dernière « Attestation URSSAF de versement pour la Contribution au fonds d'assurance Formation » pour connaître l'organisme à solliciter pour le financement de vos formations.</p> <p>Si vous êtes ressortissant AGEFICE ⇨</p>	<p>Service Agefice de la CCI du Morbihan Tel : 02 97 02 40 00 agefice@morbihan.cci.fr</p>
<p>Ayant le statut d'ARTISAN, ou ayant une DOUBLE IMMATRICULATION. <i>Artisans, Chefs d'entreprise, micro entrepreneurs inscrits au répertoire des métiers (RM) ou conjoint collaborateur</i></p>	<p>Pour les actions de formations spécialisées "métiers" : Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale. https://www.fafcea.com/</p> <p>Pour les actions de formation dans le domaine de la gestion et du développement des entreprises : Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Morbihan Tel : 02 97 63 95 38 formation.continue@cma-morbihan.fr</p>
<p>D'une PROFESSION LIBÉRALE dont l'activité professionnelle principale relève de l'exercice d'une Profession Libérale à l'exception des médecins).</p>	<p>Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux. Demande en ligne sur www.fifpl.fr</p>
<p>D'une activité relevant des PROFESSIONNELS DE LA PÊCHE</p>	<p>SPP Pêche et Culture Marine, sous la tutelle de la Délégation Grands Comptes et Branches du siège national de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé AGEFOS PME, la section Professionnelle Paritaire Pêche et Culture. http://www.spppcm.fr</p>
<p>D'une activité relevant de l'EXPLOITATION AGRICOLE ou FORESTIÈRE</p>	<p>Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant. https://www.vivea.fr</p>
<p>D'une activité relevant du statut d'ARTISTES-AUTEURS</p>	<p>Fonds d'assurance formation des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs. http://www.afdas.com</p>

VOUS ETES SALARIE ou DIRIGEANT SALARIE	Rechercher votre OPCA à partir de votre convention collective
Dans le domaine de L'HOTELLERIE RESTAURATION	Le Fafih est l'OPCA des métiers du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et des activités de loisirs. www.fafih.com Tél. : 02 99 92 62 00 (Rennes)
Pour les autres ACTIVITES RATTACHEES à une branche Professionnelle	http://www.cpformation.com/liste-des-opca
Pour les ACTIVITES NON RATTACHEES à une branche Professionnelle	L'OPCALIA – direction Régionale – Tél : 02 23 20 00 20 www.opcalia.com L'AGEFOS-PME du Morbihan Tél : 02.97.83.89.69 www.agefos-pme.com